

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 septembre 2014

Compte-rendu affiché le 7 octobre 2014

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 24 septembre 2014

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVault (jusqu'au point 2)

Pouvoirs :

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PERSONNEL COMMUNAL**

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES  
POSTES**

Délibération : 09.2014.080

Transmis en préfecture le :

6 octobre 2014

## **RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte plusieurs points concernant le personnel.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les besoins de recrutement, les évolutions de grade des agents, l'évolution de l'organisation de la collectivité, il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité en procédant à la suppression et à la création d'un certain nombre de postes.

Seront conservés certains postes non encore pourvus, en prévision des besoins de recrutement identifiés pour les mois à venir et afin d'anticiper le tableau annuel des avancements de grade.

Le CTP réuni en séance le 09 juillet 2014 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

### **Secteur administratif**

- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet dans le cadre du recrutement du nouveau directeur général adjoint;
- Création d'un poste d'attaché à temps complet pour le recrutement du poste de responsable de la communication;
- Création d'un poste de rédacteur à temps complet suite à la réussite à concours d'un agent et à la reconfiguration de son poste;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28/35° suite à départ à la retraite;
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 17/35° suite à la mise en stage d'un agent au théâtre « La Mouche ».

### **Secteur médico-social**

- Suppression d'un poste de puéricultrice de classe normale suite à l'arrivée de la nouvelle directrice de crèche sur un autre grade de puéricultrice.

### **Secteur sportif**

- Suppression du poste de conseiller principal 1<sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives suite à la mutation du directeur général adjoint.

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 30/09/2014	Dont TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Attaché principal	A	2	2			1	3	
Attaché	A	10	9			1	11	
Rédacteur	B	2	2			1	3	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	37	36	2	1 TNC (28/35°)	1 TNC (17/35°)	36	1
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>								
Puéricultrice classe normale	A	1	0		1		0	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>								
Conseiller des activités physiques et sportives principal 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	0		1		0	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci dessus;
- **AUTORISER** les suppressions de postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3**

Le Maire,



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon